

Séance du Conseil Municipal du 25 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du dix-sept septembre deux mille quinze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 09

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marie-Christine Langrené, Marianne Cantais,

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Florent Gignon, Warwick Wilkins, Guillaume Landa.

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 02

Absent(es) excusé(es) : Sophie Laurent, Patricia Simon

Secrétaire de séance : Warwick Wilkins

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 5 juin 2015.



DÉLIBÉRATION N°23/2015

COM-COM DE LONDINIÈRES - SUITE À LA LOI NOTRE

Suite à la loi N° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République et au courrier de Monsieur le Préfet nous demandant de nous prononcer sur l'évolution souhaitée de notre territoire,

Le conseil municipal constate que les habitants de Bures-en-Bray appartiennent plus au territoire de Neufchâtel-en-Bray qu'à celui de Londinières. Cependant lors de la réunion de la Communauté de Communes de Londinières les autres communes feraient le choix d'utiliser l'article 33 de la Loi du 6 août 2015 afin de ne pas être rattachée à une autre communauté de communes.

Le conseil municipal décide de rester dans la communauté de Communes de Londinières.



DÉLIBÉRATION N°24/2015

PROJET DE PÉRIMÈTRE DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REVALORISATION DU COURS DE L'ARQUES, DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'EAULNE, DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE LA VARENNE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE LA BÉTHUNE

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du courrier envoyé par Madame la Sous-Préfète concernant l'arrêté portant projet de périmètre de fusion du syndicat intercommunal de revalorisation du cours de l'Arques, du syndicat mixte du bassin versant de l'Eaulne, du syndicat intercommunal du bassin versant de la Varenne et du syndicat intercommunal du bassin versant de la Béthune, qui invite le conseil municipal à se prononcer sur ce projet et les statuts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, n'est pas opposé à ce projet de périmètre de fusion des syndicats, ni aux statuts du futur syndicat mixte des bassins versants de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents.



DÉLIBÉRATION N°25/2015

FÊTE DE FIN D'ANNÉE : ANCIENS 2015

Comme chaque année, un présent est offert aux aînés (personne de plus de 70 ans) lors des fêtes de fin d'année. Le conseil municipal fait le constat que peu de personnes se déplacent pour venir chercher leur présent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide, comme l'an passé :

- D'offrir une bouteille de Champagne pour les hommes et pour les femmes.
- Les bouteilles seront distribuées le jour de la fête (samedi 12 décembre 2015) aux personnes présentes. Les bouteilles non prises ce jour seront à prendre en mairie.



DÉLIBÉRATION N°26/2015

JOUETS DE NOËL 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'offrir un bon d'achat d'une valeur de 23€ par jouet et par enfant à utiliser au magasin SAJOU de Neufchâtel-en-

Bray. Les parents devront se déplacer et choisir eux-mêmes le cadeau de leur enfant. Ils auront la possibilité d'ajouter au maximum la somme de 7 euros à ce bon d'achat (soit 30€ maximum par jouet)

- Les cadeaux seront distribués à chaque enfant présent le Samedi 12 décembre 2015, jour de l'arbre de Noël.



DÉLIBÉRATION N°27/2015 SPECTACLE DE NOËL 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le maire à chercher une animation pour le samedi 12 décembre 2015, jour de l'arbre de Noël et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.



DÉLIBÉRATION N°28/2015 CHOIX DU TRAITEUR POUR LE BANQUET DES AÎNÉS

Cette année le banquet des aînés aura lieu le mercredi 11 novembre 2015. Il est proposé de prendre le même traiteur que l'année dernière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de garder le même traiteur que l'année dernière, soit Xavier HAUVILLE TRAITEUR de Rouen, et autorise Monsieur le Maire à demander des devis pour le choix du menu.



DÉLIBÉRATION N°29/2015 D.U.P

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour trouver un assistant Maître d'ouvrage pour la continuité de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de notre captage d'eau.



DÉLIBÉRATION N°30/2015 DEVIS POUR CHANGEMENT DE COMPTEUR ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est préférable, par mesure d'économie, de remplacer le compteur jaune ERDF de la salle des fêtes par un compteur bleu 36KVA. Afin d'éviter que ce compteur disjoncte, il est indispensable de prévoir un délesteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cet investissement selon le devis d'ERDF concernant le changement de compteur ainsi que le devis de l'installation d'un délesteur. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires et à régler les factures qui s'y rapportent.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Résultat du concours des maisons fleuries 2015 : les 5 premiers recevront 40€ en bons d'achat.
- Remboursement des parts sociales de l'Association Foncière de Bures-en-Bray
- Contrat du Pays de Bray 2014-2020
- Rappel des dates des élections régionales : 6 et 13 décembre 2015.
- Le Rapport Prix Qualité Services (RPQS) de l'eau a été renseigné par nous-même suite à un devis trop élevé du Sidesa (Syndicat interdépartemental de l'eau Seine Aval).
- Projet d'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M) à Fresnoy-Folny
- Problèmes évoqués : vitesse excessive dans les rues de Bures-en-Bray, poubelles cassées Allée de la Gare et à l'Avenue Verte, nids de poule rebouchés, cailloux gênants devant la maison d'un particulier, travaux restés en chantier de Socore Troletti et Orange (Chemin du Rian).



La séance est levée à 22 heures 30 minutes.